

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

| IDENTIFICATION DU POSTE | REFERENCE | N°2-6 |
|-------------------------|--------------------------|--|
| | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ITEP |
| | PLACE DU POSTE | <p>Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Attention, dans le département, ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ITEP Saint Yves Moissons-Nouvelles, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - ITEP La Sarriette, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13013, IEN ASH Est - ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13014, IEN ASH Marseille - ITEP ARI Les Bastides, Marseille 13010 et 13011, Aubagne, IEN ASH Est - ITEP ARI Nord Littoral, Marseille 13015 et 13016, IEN ASH Marseille - ITEP ARI Sanderval, Marseille 13010, IEN ASH Est et Marseille 13008, IEN ASH Marseille - ITEP des Cadeneaux, UE implantée à l'hôpital Montperrin, Aix-en-Provence, IEN ASH Ouest |
| MISSIONS ET COMPETENCES | CADRE GENERAL | <p>Les ITEP ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant des troubles psychiques et des troubles des conduites et du comportement. Ces établissements disposent de plusieurs outils, pour favoriser la mise en œuvre d'aides concrètes et de moyens spécialisés en direction de l'enfant dans son milieu de vie habituel.</p> <p>La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et de compétences.</p> <p>La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ; - les collaborations particulières avec les établissements scolaires. |
| | FONCTIONS | L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Personnel d'Accompagnement. |
| | MISSIONS | <p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participe à l'élaboration du Projet Personnel d'Accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ; - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves. - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire ; - participe aux équipes de suivi de la scolarisation ; - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins. <p>NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.</p> |
| | COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap. |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE | Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH) |
| | NOMINATION | Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens. |
| | REGIME HORAIRE | 24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires. |
| | MODALITES DE CANDIDATURE | <p>Poste à exigences particulières : (passage devant une commission d'entretiens), puis obtention du poste au barème. Les candidatures doivent être transmises à ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) - l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p> |
| | CONTACT | <p>IEN ASH du secteur concerné :</p> <p>Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178</p> <p>Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299</p> <p>Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816</p> |